

Documents sur l'organisation des funérailles de Lénine

1.

Résolution du Présidium du Comité exécutif central de l'URSS

Moscou, le Kremlin,
22 janvier 1924.

Le Présidium du CEC de l'URSS décide :

1. De former une commission chargée d'organiser les funérailles du président du Conseil des commissaires du peuple de l'URSS et de la RSFSR Vladimir Ilitch OULIANOV (Lénine), composée du camarade F. E. Dzerjinsky, président de la Commission, et des camarades Mouralov, Lachévitch, Vorochilov, Molotov, Zélinisky, Enoukidzé et Bontch-Brouévitch, membres de la commission.

2. Toutes les ordonnances de ladite commission relatives à l'organisation des funérailles doivent être considérées comme contraignantes pour toutes les institutions, organisations et citoyens.

Le Président du Comité exécutif central de l'Union des républiques socialistes soviétiques
M. Kalinine.

Le Secrétaire du Comité exécutif central de l'Union des républiques socialistes soviétiques
A. Enoukidzé.

Pravda et Izvestia, 22 janvier 1924, p. 1.

Ou Velykoï Mogily. Izdaniye Gazety Krasnaïa Zvezda, Moskva, 1924.
[*Devant le grand tombeau. Éditions du journal l'Étoile Rouge, Moscou, 1924, p. 4.*]
Traduction MIA.

2.

Communiqué de la Commission pour l'organisation des funérailles de Vladimir Ilitch Lénine

Moscou, le 22 janvier 1924

La Commission du Présidium du CEC de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques pour l'organisation des funérailles de Vladimir Ilitch Lénine informe la population de Moscou que l'arrivée du corps de Vladimir Ilitch Oulianov (Lénine) en provenance de Gorki par la ligne de chemin de fer Riazan-Oural aura lieu à la gare de Saratovsky (Paveletsky) le 23 janvier, à 13 heures.

Les modalités sur le transport du corps ainsi que l'ordre de la procession des délégations de la gare à la Maison des Syndicats seront annoncés dans un communiqué spécial.

À l'exception des délégations désignées, personne ne sera autorisé à pénétrer dans le quartier de la gare.

Le corps de Vladimir Ilitch sera conservé dans la Salle des Colonnes de la Maison des syndicats jusqu'aux funérailles.

L'accès au cercueil du défunt sera ouvert à partir de 19 heures le 23 janvier.

Le jour des funérailles sera annoncé prochainement.

Le Président de la Commission du Présidium du Comité exécutif central de l'URSS
F. Dzerjinsky

Pravda et Izvestia, 22 janvier 1924, p. 1.

Ou Velykoï Mogily. Izdaniye Gazety Krasnaïa Zvezda, Moskva, 1924.
[*Devant le grand tombeau. Éditions du journal l'Étoile Rouge, Moscou, 1924, p. 4.*]
Traduction MIA.

3.

Communiqué de la Commission pour l'organisation des funérailles de Vladimir Ilitch Lénine

Le 25 janvier 1924

À toutes les républiques, régions et comités exécutifs provinciaux de l'URSS, au Conseil militaire révolutionnaire, au Conseil suprême de l'économie nationale, au Commissariat du peuple aux Postes et Télégraphes et aux autres commissariats du peuple de l'URSS. Copie aux Comités provinciaux.

Le dimanche 27 janvier de cette année, au moment de la descente du cercueil du camarade V. I. Oulianov-Lénine, à 16 heures précises, heure de Moscou, une salve militaire simultanée doit être tirée sur tout le territoire de l'U.R.S.S.

Dans les usines et les ateliers sur tout le territoire de l'URSS, les sirènes et les sifflets des locomotives devront retentir en guise de salut pendant 3 minutes.

En même temps, le travail sera arrêté pendant 5 minutes sur tout le territoire de l'URSS dans toutes les entreprises qui, en raison de la nature de leurs activités, travaillent le dimanche et qui, selon les conditions techniques, peuvent être suspendues.

La circulation de tous les moyens de transport (fluvial, ferroviaire, etc.) sera également suspendue.

Le Président de la Commission du Comité exécutif central de l'URSS
Dzerjinski.

*Ou Velykoï Mogily. Izdaniye Gazety Krasnaïa Zvezda, Moskva, 1924.
[Devant le grand tombeau. Éditions du journal l'Étoile Rouge, Moscou, 1924, p. 199.]
Traduction MIA.*

4.

Ordre du Conseil militaire révolutionnaire de la République pour l'inhumation de Lénine

N° 91.

Le 25 janvier 1924.
15h50. Moscou.

Le 27 janvier, le corps du chef de la révolution, Vladimir Ilich Lénine, sera inhumé sur la Place Rouge à Moscou. À 16 heures, heure de Moscou, le corps sera descendu dans la tombe.

Environ une heure avant cette heure, dans toutes les garnisons de l'Union des républiques socialistes soviétiques, les troupes s'aligneront avec les différentes organisations sur les places, face aux tribunes, dans un ordre convenu d'avance avec le Comité exécutif local. L'ordre des discours sera établi en accord avec ce dernier.

Au moment exact prévu pour la descente du corps dans la tombe, c'est-à-dire à 16 heures, heure de Moscou, une salve de 25 obus d'artillerie à blanc sera tirée par des canons. S'il n'y a pas d'artillerie disponible, des salves à blanc seront tirées par des fusils jusqu'à concurrence d'un bataillon.

Chaque coup de canon et chaque salve de fusil seront séparés les uns des autres par une minute de pause.

Au premier coup de canon et à la première salve, les bannières seront inclinées et les fanfares joueront la *Marche funèbre*. Après les salves, les troupes retourneront dans leurs casernes.

À Moscou et à Petrograd, de 25 à 100 coups d'artillerie seront tirés par batterie ou par division, à la discrétion du commandant des troupes.

À Cronstadt, de 25 à 50 coups seront tirés à partir de canons côtiers ou de canons de navire avec des charges à blanc.

Pour le reste, cet ordre s'applique sans modification à Petrograd, Moscou et Cronstadt. Mise à exécution par télégraphe et radio. Motif : Résolution de la Commission du Comité exécutif central de l'URSS sur l'organisation des funérailles de V. I. Oulianov (Lénine).

Le Vice-président du Conseil militaire révolutionnaire de l'URSS
E. Skliansky.

Ou Velykoï Mogily. Izdaniye Gazety Krasnaïa Zvezda, Moskva, 1924.
[Devant le grand tombeau. Éditions du journal l'Étoile Rouge, Moscou, 1924, p. 199.]
Traduction MIA

5.

Résolutions de la Commission sur l'organisation des obsèques de V.I. Lénine- Oulianov

Aujourd'hui, 27 janvier, à 8h45, toutes les personnes présentes dans la Salle des Colonnes, à l'exception de la famille de Vladimir Ilitch Lénine, de la garde d'honneur, du Comité central du PCR, du Comintern, de la Commission des funérailles et des camarades ayant une autorisation spéciale, quitteront la salle et se rangeront le long de la B[olshaïa] Dmitrovka, devant le Congrès des Soviets, sur les instructions du chef-adjoint du cortège funèbre, le camarade Aleksandrov.

Les membres et candidats-membres du CEC de l'Union des républiques socialistes soviétiques sont admis le jour des funérailles à la fois dans la Salle des Colonnes de la Maison des syndicats et sur la Place Rouge sur la base de leur mandat de membre.

Les membres des collèges des commissariats du peuple de l'URSS et de la RSFSR recevront à la 2e Maison des Soviets (Auto-Club) des laissez-passer pour entrer sur la Place Rouge lors du cortège funèbre, sur base de leur mandat.

Les membres de la Société des Vieux Bolcheviks – sur la base de leur carte de membre – recevront dans la 2e Maison des Soviets (Auto-Club) des laissez-passer pour entrer sur la Place Rouge.

En raison des fortes gelées, la participation des enfants au cortège funèbre derrière le cercueil de Lénine-Oulianov est interdite.

Déroulement de la cérémonie funèbre :

1. Les funérailles de Vladimir Ilitch Oulianov (Lénine), président de l'URSS et de la RSFSR, auront lieu le dimanche 27 janvier 1924, à 16 heures (4 heures de l'après-midi), heure de Moscou.

L'accès des délégations et des organisations, ainsi que de tous les citoyens, pour faire leurs adieux à la dépouille de Vladimir Ilitch, cessera le 26 janvier de cette année à 24 heures (minuit), heure à partir de laquelle la zone de la Maison des Syndicats sera fermée par un cordon.

2. Dans la Maison des syndicats, à la levée du corps, outre les membres de la famille de Vladimir Ilitch, seront présents des représentants des organisations de travailleurs des usines et des fabriques, des représentants de l'Armée rouge des unités de la garnison de Moscou, le Comité central du PCR, la Commission Centrale de Contrôle, le Comité exécutif de l'Internationale communiste, les membres du CEC de l'URSS et les membres du Sovnarkom de l'URSS, les membres du corps diplomatique, du Conseil Militaire Révolutionnaire, des représentants des Républiques Alliées, du Présidium du Conseil Central de l'Union Soviétique, du Présidium du Soviet de Moscou, du Bureau du PCR de Moscou, du Bureau du Profintern, du Présidium du XIe Congrès des Soviets.

3. Au moment de l'enlèvement du cercueil, les membres de la famille de Vladimir Ilitch, les membres du Comité central, la garde d'honneur et les personnes désignées par une liste spéciale pour porter le cercueil et les bannières du Comité central du Parti communiste russe et de l'Internationale communiste quitteront la Salle des Colonnes.

3. Lors de la sortie du cercueil de la Salle des Colonnes, les membres de la famille de Vladimir Ilitch, les membres du Comité central, la garde d'honneur et les personnes désignées par une liste spéciale pour porter le cercueil ainsi que les drapeaux du Comité central du PCR et de la Comintern restent dans la Salle des Colonnes.

4. A 9 heures, la garde d'honneur transportera le cercueil de la Maison des Syndicats à la Place Rouge.

5. Une heure avant la sortie du cercueil de la Maison des Syndicats sur la Bolshaïa Dmitrovka, les cortèges se formeront pour escorter le corps de Vladimir Ilitch jusqu'au lieu de l'inhumation, selon l'itinéraire établi. Le lieu où les cortèges doivent s'aligner pour suivre le cercueil, ainsi que l'ordre détaillé du retrait des couronnes et des bannières de la Maison des Syndicats seront publiés ultérieurement.

6. Le cortège funèbre partira de la Maison des syndicats, longera la place Sverdlov, passera par la place de la Révolution et le Musée historique, longera le mur du Kremlin et arrivera sur la Place Rouge.

7. A l'exception des représentants des organisations de district et de l'Armée rouge, toutes les personnes doivent obtenir des laissez-passer spéciaux auprès de la 2e Maison des Soviets pour entrer dans la Maison des syndicats.

8. L'ordre de la procession est établi comme suit : devant le cercueil, les représentants des organisations portant des couronnes et des bannières. Le cercueil sera suivi par les membres de la famille de Vladimir Lénine, les membres de la garde d'honneur du Comité central du PCR, du Comité exécutif de l'Internationale communiste et des personnes et organisations énumérées au paragraphe 2, ainsi que par les délégués au Congrès des Soviets. Le cortège sera encadré par une escorte militaire d'honneur des troupes de la garnison de Moscou.

9. Les délégations portant des couronnes les déposeront à la demande du chef de cortège et se rendront sans s'arrêter aux lieux spécialement désignés.

10. La garde d'honneur portant le cercueil le déposera sur une plate-forme surélevée sur la Place Rouge, après quoi commencera le défilé des cortège le long de l'itinéraire établi.

11. À 16 heures précises, le cercueil sera descendu dans le caveau et tous les orchestres de la Place Rouge et des environs joueront l'*Internationale*. Tous les cortèges mobiles s'arrêteront pendant 5 minutes. Les troupes salueront par des salves d'artillerie.

12. Les listes des membres de la garde d'honneur accompagnant le cortège et de la garde d'honneur portant le cercueil seront publiées ultérieurement.

13. Le chef principal de tout le cortège funèbre est le camarade Lachévitch ; ses assistants sont les camarades Aleksandrov, Jeltov et Antsélovich.

La Commission du Présidium du CEC de l'URSS pour
l'organisation des obsèques de V.I. Lénine-Oulianov

Ou Velykoï Mogily. Izdaniye Gazety Krasnaïa Zvezda, Moskva, 1924.
[Devant le grand tombeau. Éditions du journal l'Étoile Rouge, Moscou, 1924, p. 240.]
Traduction MIA.